

(Joindre un plan du terrain établi à une échelle comprise entre 1/500 et 1/5000)

CADRE 1 : IDENTIFICATION	
NOM - PRENOMS ADRESSE DU DEMANDEUR courriel	
TERRAIN - ADRESSE :	
Cadastre (sections et numéros)	
CADRE 2 - OBJET DE LA DEMANDE	
Demande en vue de connaître les dispositions d'urbanisme connues à ce jour par l'autorité indiquée ci-dessus. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque, ni un certificat d'urbanisme.	
CADRE 3 - NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN	
<input type="checkbox"/> Plan local d'urbanisme approuvé le 06/07/2007, modifié le 14 novembre 2008, modifié le 24 février 2011, modifié le 29 novembre 2013 et modifié le 14 novembre 2014 ; prescription du PLUi en date du 3 juillet 2015 ; modifié le 4 novembre 2016 <input type="checkbox"/> Plan de sauvegarde et de mise en valeur prescrit le 22 juillet 1976, rendu public le 25 octobre 1990, approuvé le 30 juillet 1996, modifié le 14 mars 2008 (secteur rue des Fabriques), mis en révision et portant extension le 7 décembre 2011 <input type="checkbox"/> Lotissement " " approuvé le " " et modifié le " "	
Situation / zone : Le terrain est situé en zone : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le terrain est situé dans l'emprise de l'emplacement réservé n° au bénéfice de " " <input type="checkbox"/> Le terrain est situé dans l'emprise d'un espace boisé classé inconstructible <input type="checkbox"/> Le terrain est situé en espace vert protégé (se référer à l'article 6 du règlement de la zone du P.L.U.) <input type="checkbox"/> Le terrain est situé en zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) <input type="checkbox"/> Le terrain est situé en zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.) <input type="checkbox"/> Le terrain est situé dans un périmètre d'étude <input type="checkbox"/> Le terrain est situé dans un périmètre de sursis à statuer 	
CADRE 4 - NATURE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN	
<input checked="" type="checkbox"/> Le terrain se situe dans une zone de servitudes aériennes <input checked="" type="checkbox"/> Le terrain se situe dans une zone de servitudes relatives aux transmissions radioélectriques <input checked="" type="checkbox"/> Le terrain se situe dans une zone de servitudes relatives aux communications téléphoniques <input type="checkbox"/> Le terrain se situe dans le périmètre de protection d'un monument historique <input type="checkbox"/> Le terrain se situe dans un site classé (*) <input type="checkbox"/> Le terrain se situe dans un site inscrit(*)	
Nota : (*) Ces servitudes nécessiteront la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France lors de l'instruction d'un projet soumis à autorisation d'urbanisme.	

(Joindre un plan du terrain établi à une échelle comprise entre 1/500 et 1/5000)

CADRE 5 - DROIT DE PREEMPTION ET BENEFICIAIRE DU DROIT (Articles R.410-15 et A410-4 b- L214-1 et R214-1 du Code de l'Urbanisme)
<p>Le terrain est situé dans une zone de Droit de Préemption " " au bénéfice de " "</p> <p>Le terrain n'est pas situé dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat</p>
CADRE 6 - OBSERVATIONS ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
<p><input type="checkbox"/> Le terrain est situé dans une zone d'aléa " " de mouvement de terrain (source : B.R.G.M./RP54369-FR - cartographie de l'aléa mouvements de terrain de décembre 2005)</p> <p><input type="checkbox"/> Le terrain est situé dans la concession de Boudonville dont la renonciation est prévue pour le 31 décembre 2018 (source : DRIRE Lorraine - cartographie de l'aléa de surface : décembre 2005)</p> <p><input type="checkbox"/> Le terrain est situé dans une zone de risques miniers (source : DRIRE Lorraine - cartographie de l'aléa de surface : octobre 2007)</p> <p><input type="checkbox"/> Le terrain est situé dans une zone d'aléa " " de retrait-gonflement des argiles (source: B.R.G.M -DDE54 - cartographie de l'aléa retrait gonflement des argiles : avril 2008)</p> <p><input type="checkbox"/> Le terrain est situé dans le périmètre d'un P.P.R.I approuvé par arrêté préfectoral du 27 février 2012</p> <p><input type="checkbox"/> Le terrain est situé dans la zone de servitudes archéologiques : " " (source : Service Régional de l'Archéologie de Lorraine - DRAC - SRA cartographie du zonage archéologique communal- 2003)</p> <p><input type="checkbox"/> La voie est classée en catégorie " " au niveau des nuisances sonores (sources ; Arrêtés préfectoraux relatifs au classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières et ferrovières et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du département de Meurthe et Moselle</p> <p><input type="checkbox"/> Les façades font l'objet de travaux de ravalement obligatoires (sources : Délibérations du conseil municipal : Campagnes de ravalement)</p> <p>Nota : ces prescriptions nécessiteront la consultation des services compétents lors de l'instruction d'un projet soumis à autorisation d'urbanisme.</p> <p>Toute construction nouvelle à usage d'habitation sera soumise aux normes d'isolement acoustique conformément aux arrêtés préfectoraux du 31 août 1998 et du 22 septembre 1998.</p> <p>A partir du 1 janvier 2013, toute construction nouvelle sera soumise aux normes d'isolation thermique conformément à la R.T. 2012 en application du décret N°2010-1269 du 26 octobre 2010.</p>
<p>Fait à Nancy, le Pour le Maire,</p>